



NOTE INFORMATION TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTS

Description de l'aménagement de la rue de Monts :

L'aménagement de la rue de Monts se décompose en 4 phases de travaux :

- Phase 1 : enfouissement des réseaux et mise en place de l'éclairage public (Phase finie fin 2019) ;
- Phase 2 : aménagement des trottoirs de la rue de Monts ;
- Phase 3 : réalisation de la couche de roulement (financement Conseil départemental d'Indre-et-Loire) ;
- Phase 4 : aménagement de sécurité routière.

Phase 2 : aménagement des trottoirs de la rue de Monts

Descriptions du projet :

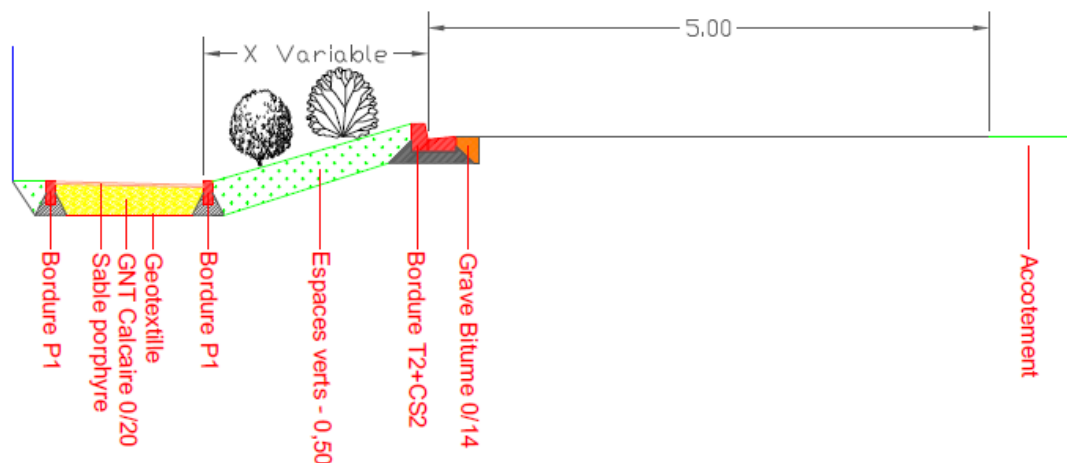
Le projet consiste à réaliser un trottoir de 1,40 m de large aux normes PMR le long de la rue de Monts.

Afin de garder un caractère rural, le trottoir aura une finition en sable calcaire 0/4. Les entrées riveraines sur le domaine public sera réalisé en enrobé.

Un espace vert seront réalisés entre la route et le trottoir afin d'améliorer le cadre de vie.

La chaussée sera calibrée sur une largeur de 5,20 m de large (demande du département) au lieu de 5 m prévu dans le projet initial.

PROFIL EN TRAVERS - Voirie générale



Montant des travaux : 177 958,27 € TTC

Phase 3 : réalisation de la couche de roulement (financement Conseil départemental d'Indre-et-Loire)

Le projet consiste à réaliser et à renouveler la couche de roulement de la rue de Monts sur la partie des travaux d'aménagement du trottoir (750 m de long environ).

Le financement est assuré par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire sous forme d'une subvention.

La commune a choisi de mettre en œuvre pour la couche de roulement un béton bitumineux à émulsion sur 4 cm d'épaisseur après un rabotage de la couche de roulement.

Les enrobés à l'émulsion apportent un intérêt environnemental prépondérant par son mode de fabrication à froid, moins consommateur d'énergie que les enrobés à chauds. Les rejets en CO2 dans l'atmosphère en sont d'autant plus réduits.

Aujourd'hui, les travaux ne sont pas encore planifiés. La commune est en attente de la réception de l'accord de la subvention et de la convention du département d'Indre et Loire.

Montant des travaux : 49 681,14 € TTC

Phase 4 : aménagement de sécurité routière

Descriptions du projet :

Le projet consiste à réaliser et à aménager le domaine routier d'élément de sécurité.

Suite à la présentation du projet aux habitants de la rue de Monts, chaque passage piéton sera réalisé en écluse symétrique avec un plateau ralentisseur afin de respecter les normes PMR. La réduction de la largeur de la chaussée au droit de l'écluse sera de 3,50 m.

Au carrefour entre la rue de Monts et la sortie du lotissement du clos Lirac, un plateau sera réalisé.

Le dispositif sera complété d'écluse double asymétrique tout le long de l'itinéraire. La largeur de réduction de la chaussée sera de 3,50 m.

Les travaux pourront être réalisés en même temps que la couche de roulement.

En attendant, et une fois les aménagements des trottoirs réalisés, la commune réalisera un test avec des baliroad (éléments plastiques) afin de faire un test sur l'efficacité de cet aménagement des écluses.

Montant des travaux : 16 057,40 € TTC



Début des travaux de la phase 2 :

La commune de Sorigny a mandaté l'Entreprise TPPL de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation sur la rue de Monts à partir du 13 rue de Monts (fin du trottoir déjà aménagé) jusqu'à la fin de l'agglomération.

Ces travaux débuteront dès le 20 avril 2020 pour une durée de 2 mois avec la réalisation des trottoirs.

Ces travaux vont nécessiter, afin de permettre la bonne exécution des mesures de sécurité COVID-19 et la mise en sécurité du chantier et des usagers, la fermeture complète de la voirie pendant 2 mois.

Pendant les travaux, l'accès aux riverains sera naturellement maintenu en venant obligatoirement du bourg (RD910) et le stationnement sera interdit rue de Monts. Le ramassage des ordures ménagères sera assuré normalement

Une déviation sera mise en œuvre et empruntera à partir du rond point de l'autoroute, la RD84A (avenue Jacqueline AURIOL, ISOPARC et la RD910 puis la rue Nationale.

Nous vous demandons d'être vigilant à la sécurité du personnel présent sur la voie publique pendant la journée de travail soit de 7h15 à 18h15 du lundi au vendredi.

L'entreprise mettra tout en œuvre afin que la gêne occasionnée par les travaux soit la plus réduite possible. Ces travaux sont bien sûr conditionnés par la météo et des modifications des décrets sur la crise sanitaire qui pourrait intervenir.

En cas de demande de renseignement complémentaire, les élus se tiennent naturellement à votre disposition.